

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« avec »

insérer les mots :

« la mise en œuvre de la transition écologique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme au niveau national, il est nécessaire de réaffirmer dans les échelons régionaux l'importance d'une cohérence des orientations stratégiques de la Banque publique d'investissement, non seulement avec les stratégies régionales de développement économique, mais aussi avec les principes de la transition écologique.

Le présent amendement suggère d'inclure cette dimension dans les missions des comités régionaux d'orientation.